

NICOLAS BUCHEL

«La Suisse n'échappera pas à une remise à plat de tout son système fiscal»

Fin prévisible du forfait fiscal et du secret bancaire en Suisse: il faudra nécessairement que la Suisse révise tout son système fiscal. Cette remise à plat pourrait comporter l'abandon de l'impôt sur la fortune et une amnistie pour les comptes non déclarés. L'évolution est générale et ne pénalise pas particulièrement la Suisse qui va au contraire bénéficier d'une égalisation des conditions à l'échelle internationale, estime Nicolas Buchel. Pour l'avocat genevois, spécialisé en droit fiscal, ne pas déclarer ses avoirs va devenir plus difficile où que ce soit dans le monde.

L'attractivité de la Suisse paraît en chute libre, avec notamment la fin du secret bancaire... Il y a des idées fausses: la Suisse se sent persécutée par l'étranger, en particulier en matière fiscale, surtout depuis la chute de Wegelin. Face aux États-Unis, on a l'impression d'être tout seul à affronter les pressions. Mais ce n'est pas le cas, comme le montre l'exemple de BNP Paribas, troisième plus grande banque mondiale.

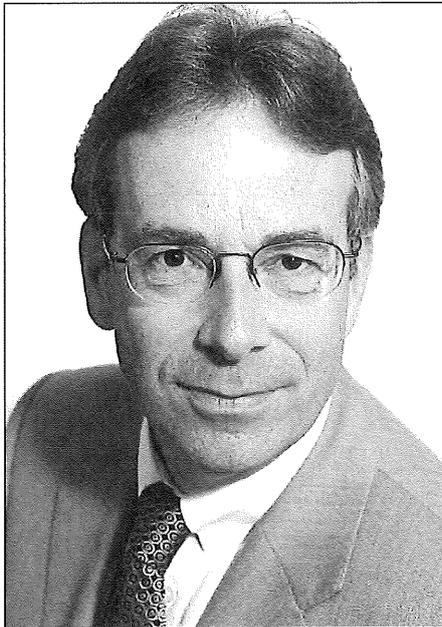
On a dit pourtant que la fin du secret bancaire suisse est à replacer dans le contexte de la concurrence entre places financières... On a assez dit que les places étrangères voulaient la mort du secret bancaire suisse. On a dit aussi qu'il n'était pas question que le Luxembourg et l'Autriche abandonnent le secret bancaire tant que la Suisse conserverait le sien. On voit maintenant que ces pays, bien que membres de l'UE, ont renoncé à leur secret bancaire sans plus attendre. Les deux pays ont annoncé leur passage à l'échange automatique avant même que la Suisse ne le fasse. Or, on disait que ces pays allaient profiter d'un avantage concurrentiel, mais on s'aperçoit au contraire qu'il existe une certaine égalité de traitement.

Même si tous les pays sont logés à la même enseigne, certains comme la Suisse appliquent les nouvelles règles à la lettre, d'autres pas... Le changement est plus profond qu'on ne le croit: quand Fatca a été adopté par les États-Unis, cinq importants pays européens, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont annoncé en février 2012 déjà leur intention de principe de se soumettre à la réglementation US. Ces pays se sont aplatis devant les États-Unis et n'ont pas obtenu la réciprocité dans l'échange d'information, alors que la Suisse a au moins essayé de négocier une solution pour se rallier au modèle 2 d'accord proposé par les États-Unis, de manière à préserver le secret bancaire. Mais les choses vont si vite qu'entretemps cette réserve n'est plus d'actualité.

Avec l'échange automatique, le maintien du secret bancaire en Suisse est-il possible?

La Suisse doit passer à un rôle actif dans le cadre de l'OCDE, notamment au niveau du «peer review» ou «examen par les pairs», soit un mécanisme de contrôle organisé par l'OCDE pour vérifier la mise en œuvre effective des accords pris par chaque pays signataire. Or, cela présuppose que les administrations fiscales cantonales fassent des demandes systématiques aux fisco étrangers pour que l'on sache si les autres pays signataires répondent à nos demandes. Cet exercice serait intéressant, par exemple, concernant des sociétés de l'État du Delaware, aux États-Unis. Cela permettrait de construire des dossiers qui, au niveau de l'OCDE, assurent une certaine égalité de traitement. Pour l'instant, la Suisse n'a pas les moyens d'agir dans ce sens: il n'y a qu'une trentaine de personnes affectées à l'échange de renseignements à Berne pour le monde entier, alors que les Américains ont une centaine de fonctionnaires occupés à faire des demandes rien qu'avec la Suisse. Cette passivité donne l'impression que la Suisse ne fait rien pour défendre ses droits, notamment en matière de réciprocité, et cela contribue à saper la confiance dans sa place financière. Au moment où l'on parle de redéfinir les moyens à affecter à la défense nationale, il faudrait que le Conseil fédéral identifie mieux les menaces réelles contre notre pays.

L'égalité de traitement n'est-elle pas une illusion? La lutte actuelle contre l'évasion fiscale ne fait que placer la barre plus haut. Les gens qui ont plus de 5, 10



NICOLAS BUCHEL. AVOCAT, ASSOCIÉ, OBERSON AVOCATS, GENÈVE

- 1981 Passe sa licence en droit à Genève.
- 1984 Obtient son brevet d'avocat. Il part à Vancouver au Canada, avant de commencer des études de 3^e cycle à la Tulane University à la Nouvelle Orléans qui débouchent en 1986 sur un Master of Laws.
- 1986 De retour à Genève, il pratique le droit des affaires à l'étude Magnin et Dunant.
- 1988 Entre chez Fides, devenue KPMG, avant de rejoindre Arthur Andersen en 1992.
- 1996 Rejoint Oberson Avocats, spécialisés dans le droit fiscal.

porte plus d'argent que par exemple un redressement fiscal pour un compte non déclaré.

Oui, mais agir de la sorte porterait un coup à l'image de la Suisse accueillante pour les sociétés étrangères...

C'est juste, mais tous les éléments d'appréciation doivent être pondérés et cela suppose une analyse et des choix assumés par les autorités. Parfois, les conséquences sont surestimées et les craintes infondées: prenez l'identification de l'ayant-droit économique dans le cadre de la LBA. On pensait que cette obligation allait entraîner une perte de substance pour la place financière, mais cela ne s'est pas vérifié. À l'avenir aussi on devra faire des choix et ne plus prendre certains clients. À partir du moment où il n'y aura pas d'endroits où se cacher, la gestion de fortune suisse retrouvera son attractivité.

Concrètement, quelles sont les mesures qui seraient prises?

On lance des ballons d'essai: il y a eu par exemple une fuite dans le rapport Brunetti disant qu'il sera difficile de refuser l'échange automatique aux administrations fiscales cantonales. Mais la fin du secret bancaire prévisible pour la Suisse pose d'autres questions: faut-il introduire une amnistie ou encore l'impôt anticipé a-t-il encore un sens? La question se posera aussi du maintien de l'impôt sur la fortune, applicable en Suisse, à Genève à partir de 82.839 francs; dès 1,8 million d'euros en France, alors qu'il n'existe pas du tout dans l'écrasante majorité des pays. À Genève, où il est le plus élevé de Suisse, l'impôt sur la fortune atteint 1% au-delà de 10 millions de francs, mais pour 1 million, il atteint déjà 0,6%. Concernant l'imposition selon la dépense, on votera d'abord au niveau fédéral où il est peu soutenu, car il n'intéresse vraiment que cinq cantons essentiellement latins, notamment Genève où il représente 160 millions de recettes annuelles, hors droits de succession. La Suisse avait un modèle cohérent, mais maintenant il faut revoir tout le système si l'on veut rester concurrentiel. ■

ou 25 millions peuvent toujours se soustraire à leurs obligations...

Le patron du Bayern Munich, Uli Hoeness, qui a dissimulé près de 27 millions d'euros est tombé. Mais vous avez raison, même si la réponse la plus efficace à ce problème est l'introduction d'un taux unique pour les personnes physiques, sans déduction possible, avec pour seule exception une franchise pour les bas revenus, comme dans certains pays de l'Est où il y a un taux identique pour les personnes physiques, les entreprises et la TVA, sans déductions. Car les grands contribuables déclarent, mais ils profitent de déductions excessives. C'est l'histoire du mari d'Elisabeth Kopp qui s'était vanté de ne pas payer d'impôts et, de fait, n'en payait pas par le jeu de la déduction des intérêts passifs. Mais cette déduction a maintenant été plafonnée.

Il y a des déductions excessives, mais il y a aussi les paradis fiscaux qui permettent aux gens de se cacher. Que peut-on faire?

Ne pas déclarer ses avoirs, où que ce soit dans le monde va devenir plus difficile. Le 10 avril, par exemple, la Suisse a signé un accord d'échange d'information à la demande avec la Belgique. Des accords de ce genre ont été signés avec Jersey, Guernesey et l'Île de Man et, le 26 mai, la Suisse a aussi annoncé un accord avec les Seychelles. On pourrait aller encore plus vite et passer une loi, comme à Singapour, selon laquelle l'échange à la demande est de règle avec tous les pays qui offrent la réciprocité.

Le statut privilégié de certaines sociétés ne permet-il pas de pratiquer l'évasion fiscale à grande échelle?

En effet, on se focalise sur les personnes physiques mais il y a aussi les personnes morales. Mais ici aussi les choses sont en passe de changer. On demande maintenant à la Suisse de fournir les déclarations d'impôts de certaines sociétés pour savoir qui est derrière et déterminer si des abus ont eu lieu de la part de certains actionnaires. Cela rap-